Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 Mai 2023

Membres en exercice: 29
Membres présents: 25
Procurations: 3

VOTES : 26 POUR : 26

POUR : 26
L'an deux mille vingt-trois CONTRE : /
Et le seize du mois de Mai ABSTENTIONS : /

Date de convocation : 10/05/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. SEBANI S; FERAUD S.

PROCURATIONS: M. Christian GALLO à M. Jean-Pierre TEMPLIER

Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie SEBANI

ABSENT: DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-06-07-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2023 - AVENANT CONVENTION - APACS

MM. LAUGIER et JAFFRE, membres de cette association, ne prennent pas part au vote

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2023 la subvention suivante :

| <u>N°</u> | <u>ORGANISME</u> | <u>Normale</u> | Exceptionnelle 1 | Exceptionnelle 2 | Exceptionnelle 2 |
|-----------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| 79 | APACS | 8 500 € | 21 500 € | 30 000 € | 10 000 € |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant recu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de l'APACS.

| N° d'ordre | Organisme | Montant Subventions 2023 | Normale | Exceptionnelle |
|------------|-----------|-----------------------------|---------|----------------------------------|
| 79 | APACS | 70 000 € | 8 500 € | 21 500 € 30 000 € 10 000 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 26 voix POUR

ALLOUE les subventions 2023 proposées.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

<u>DIT</u> que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 17/05/2023 Ă 17h00

REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2023

Le 17/85/2823
Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20230516-2023_06_07_